



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2024 – 19H00

Étaient présents : M. SCHULER, Mmes HOMBOURGER, TRIDEMY, M. MALGLAIVE, Mme NOWAK, MM. DERVEAUX, GAZZOLA, Mme LAGRANGE, M. NAWROCKI, Mme FICHTER, M. QUINTEN, Mme BELL, M. BURDO, Mme URBANZAC, M. GIL, Mmes SCHMITT, WENDLING

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme BONICHOT à M. DERVEAUX
M. ZOR à Mme NOWAK
Mme ISSA à Mme LAGRANGE
Mme CHUDY à Mme HOMBOURGER
M. WENG à M. SCHULER
M. ROTH à M. NAWROCKI
Mme BARTZ à Mme FICHTER
M. KONIECZKA à Mme TRIDEMY
Mme INGRAO à M. BURDO
M. MAJEWSKI à M. GIL
M. DELESSE à Mme WENDLING
M. DUPARCQ à M. MALGLAIVE

M. le Maire souhaite la bienvenue aux membres présents.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de M. Emmanuel SCHULER, Maire, à la suite de la convocation en date du 28 mars 2024 adressée à chaque membre du Conseil Municipal.

M. MALGLAIVE est désigné secrétaire de séance.

Le P.V. de la séance du 27 mars 2024 est approuvé à l'unanimité :

Nombre de voix POUR	29
---------------------	----

COMMUNICATIONS :

M. le Maire porte à la connaissance de l'assemblée :

- Les remerciements de M. Benoît ROLL à la suite des vœux adressés à l'occasion de son anniversaire ;

- Les remerciements de la famille KIRCHMANN à l'occasion des condoléances adressées lors du décès de M. Denis KIRCHMANN.

Point 1	Affectation des résultats du compte financier unique 2023 – budget principal	
	Thématique : Finances locales	Rédacteur : FIN/FN
7.1. Décisions budgétaires		

VU les résultats de clôture du Budget Principal 2023 approuvés en assemblée le 27 mars 2024, le compte financier unique fait apparaître :

- Section d'investissement
Excédent de la section d'investissement : 347.319,18 €

- Section de fonctionnement
Excédent de la section de fonctionnement : 1.470.939,46 €

Mme NOWAK propose au Conseil Municipal d'affecter les résultats comme suit :

- 347.319,18 € au compte R 001, solde d'exécution de la section d'investissement reporté ;
- 659.939,46 € au compte 1068, excédent de fonctionnement capitalisé ;
- 811.000 € au compte R 002, résultat de fonctionnement reporté.

Cette délibération est approuvée :

<p>Nombre de voix POUR 24 Nombre d'ABSENCES 5 M Gil (+ procuration M. Majewski), Mmes Schmitt, Wendling (+ procuration M. Delesse)</p>

Point 2	Vote des taux d'imposition	
	Thématique : Finances locales	Rédacteur : FIN/FN
7.2. Fiscalité		

Conformément à ce qui a été annoncé lors du débat sur le Rapport d'Orientation Budgétaire, les taux communaux ne seront pas augmentés.

Pour rappel, les taux d'imposition n'ont pas été augmentés depuis le début du mandat.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les taux d'imposition proposés ci-dessous :

Taxe d'Habitation : 22,44 %

Taxe d'Habitation sur les logements vacants : 22,44 %

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 31,13 %

Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 84,29 %

Et d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Notifier cette décision aux services préfectoraux ;
- Transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis favorable à cette délibération :

Nombre de voix POUR	29
---------------------	----

Point 3	Subventions 2024
Thématique : Finances locales	Rédacteur : FIN/FN
7.5. Subventions 2024	

L'HÔPITAL bénéficie d'un tissu associatif riche et diversifié, intervenant dans plusieurs secteurs d'activités. Il représente pour la commune une ressource considérable en contribuant au développement social et local du territoire en complément de l'action municipale.

Ainsi, la Ville entend soutenir activement la vie associative par l'attribution de subventions favorisant leur bon fonctionnement.

Elle le fait sur la base des dossiers de demande de subvention reçus, en tenant compte notamment de facteurs tels que le niveau d'activités des associations, leur nombre d'adhérents, leur contribution à l'animation de la ville.

Pour l'exercice 2024, Mme TRIDEMY propose d'attribuer les subventions comme suit :

ASSOCIATIONS	MONTANTS PROPOSES
AMICALE SAPEURS POMPIERS	1 500.00€
ANCIENS COMBATTANTS	750.00 €
A.P.O.N	300.00 €
ARTS MARTIAUX SCAM	5 000.00 €
ASSOCIATION CULTURELLE DE L'HOPITAL	35 000.00 €
BAD RIVER POKER CLUB	200.00 €
BONSAI CLUB	1 000.00 €
BOULE SPITELLOISE	2 500.00 €
CCAS VILLE DE L'HOPITAL	64 100,00 €
CERCLE D'HISTOIRE	1 000.00 €
CROIX BLANCHE ASSOCIATION DES SAUVAUTEURS SECOURISTES DE L'HOPITAL-CARLING	3 000.00 €
ECOLE DE MUSIQUE	20 000.00 €
FORCE ATHLETIQUE ET FORME	1 500.00 €
SPORTING CLUB DE L'HOPITAL	9 000.00 €
HANDBALL CLUB	1 000.00 €
HARMONIE MUNICIPALE "Saint-Louis"	28 000.00 €
JEUNES SAPEURS POMPIERS	500.00 €
JOJO FRIEND'S	5 200.00 €
JUMELAGE	1 000.00 €
ORPHEON-HARMONIE	400.00 €
PERSONNEL COMMUNAL ET ASSIMILE-APCAM	25 000.00 €
PPCL	40 000.00 €
RAQUETTE CLUB	10 000.00 €
RASED	300.00 €
ROSSIGNOL	300.00 €
TEAM REDZONE	5 000.00 €
RYTHM AND GYM	3 250.00 €
TOTAL	264 800.00 €

Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2024.

Le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis favorable au versement de ces subventions :

Nombre de voix POUR	29
---------------------	----

Point 4	Budget primitif 2024 – budget principal	
Thématique : Finances locales	Rédacteur : FIN/FN	
7.1. Décisions budgétaires		

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2024 de la Ville de L'HÔPITAL comme suit :

Fonctionnement		
	Dépenses	Recettes
Crédits proposés	6.160.000 €	5.349.000 €
	+	+
Résultat de fonctionnement reporté	0 €	811.000 €
	=	=
Total de la section de fonctionnement	6.160.000 €	6.160.000 €
Investissement		
	Dépenses	Recettes
Crédits proposés	1.614.337,54 €	1.522.680,82 €
	+	+
Restes à réaliser 2023	255.662,46 €	0 €
Solde d'exécution reporté		347.319,18 €
	=	=
Total de la section d'investissement	1.870.000 €	1.870.000 €
Total du budget	8.030.000 €	8.030.000 €

Le budget primitif 2024 de la Ville (budget principal) est approuvé :

Nombre de voix POUR 24
Nombre de voix CONTRE 5 M. Gil (+ procuration M. Majewski),
Mmes Schmitt, Wendling (+ procuration M. Delesse)

Séance levée à 19h14

Le Président,
Emmanuel SCHULER

Le Secrétaire,
Michel MALGLAIVE

